

## Familles d'accueil : placements et encadrement (état au 11.05.2022)

### Cantons qui travaillent avec le modèle de l'OSAR et des œuvres d'entraide

Canton	Placement à partir du CFA par l'OSAR	Modèle d'encadrement de l'OSAR	Placement des familles d'accueil dans le canton	Encadrement d'autres familles d'accueil	Démarré (OUI/NON)
GE	OUI	OUI (Caritas)	OUI (Caritas)	OUI	OUI
GL	OUI	OUI (Caritas)	OUI (Caritas)	OUI	OUI
OW	NON	OUI (CRS)	OUI (CRS)	OUI	OUI
SO	NON	OUI (Caritas)	OUI (Caritas)	OUI	OUI
TG	OUI	OUI (CRS)	OUI (Fondation Peregrina)	NON	OUI
VS	OUI	OUI (CRS)	NON	OUI	OUI
UR	NON	OUI (CRS)	év. plus tard (canton)	OUI	OUI
ZG	OUI	OUI (Caritas)	OUI (si nécessaire)	OUI	OUI

### Encadrement comme le modèle de l'OSAR, mais sans œuvre d'entraide

Canton	Placement à partir du CFA par l'OSAR	Encadrement analogue au modèle de l'OSAR	Placement des familles d'accueil dans le canton	Encadrement d'autres familles d'accueil	Démarré (OUI/NON)
BS	OUI	OUI (GGG Benevol)	OUI (GGG Benevol)	sur demande	JA
VD	OUI	OUI (EVAM)	OUI (EVAM)	OUI	JA
SG	NON	OUI (communes)	OUI (communes)	en partie	JA
SH	NON	OUI (canton)	OUI	OUI	JA

**Modèle d'encadrement en cours de négociation canton/œuvres d'entraide ou communes/œuvres d'entraide**

Canton	Placement à partir du CFA par l'OSAR	Encadrement et placement à partir du canton
AG	OUI	en cours de négociation
AR	OUI	selon la commune
BL	OUI	selon la commune (avec la CRS)
SZ	OUI	en cours de négociation
NE	OUI	en cours de négociation
ZH	selon la commune	selon la commune (avec la CRS)
JU	OUI	canton

**Modèle d'encadrement pas (encore) connu**

Canton	Placement à partir du CFA par l'OSAR	Encadrement	Placement des familles d'accueil dans le canton	Encadrement d'autres familles d'accueil	Démarré (OUI/NON)
AI	NON	canton	NON	inconnu	inconnu
BE	OUI	seulement par la hotline	év. plus tard	NON	
FR	NON	ORS	OUI (ORS)	inconnu	inconnu
GR	NON	canton	OUI (canton)	inconnu	inconnu
LU	NON	canton	OUI (canton, si nécessaire)	inconnu	inconnu
NW	OUI	canton (en partie)	OUI (canton)	inconnu	inconnu
TI	NON	canton	NON	inconnu	inconnu

\*Le modèle de prise en charge de l'OSAR prévoit les éléments suivants :

- Visite de la famille d'accueil avant le placement pour clarifier les attentes et l'espace à disposition
- Visite après le placement pour répondre aux questions centrales et clarifier les règles de cohabitation
- Conclusion d'un accord entre la famille d'accueil et les hôtes et
- Dédommagement aux familles d'accueil.
- Utilisation d'une hotline

